

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 MARS 2023

Séance du 02 mars 2023 - séance ouverte à 20 h 00
Convocation du 21 février 2023, affichée le 21 février 2023

Président : Mr LAMOUREUX Marc
Présents : Mmes GUYON Elisabeth, ANDRE Alexandra, BOURGEOIS Isabelle, LELIEVRE Dominique, LELIEVRE Françoise, RENARD Danielle, ROBACHE Evelyne,
MM BOURGEOIS Jacques, DESPREZ Didier, DOBIGNY Pascal, MENUGE François, LE FEVRE Sébastien,

Absents : MM DUBUT Charles (pouvoir à Mr DESPREZ Didier), VILLEMAUX Jean-Baptiste (pouvoir à Mr DOBIGNY Pascal),

Nombre de conseillers : En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

A) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Maire demande un secrétaire de séance.
Mme RENARD Danielle se propose. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, Mme RENARD Danielle comme secrétaire de séance.

B) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2023.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 janvier 2023.

C) ORDRE DU JOUR :

- Vote du compte administratif 2022
- Vote du compte de gestion 2022
- Affectation du résultat 2022
- Vote du budget primitif 2023
- Subventions 2023
- Recensement des projets 2024 EP éclairage public, MES mise en souterrain de réseaux électriques et RT réseaux téléphoniques à la demande du Syndicat d'Energie de l'OISE (SE60)
- Divers



1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : délibération 23_03_02_001 – approuvée à l'unanimité

Le Conseil Municipal,
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Marc LAMOUREUX, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

INVESTISSEMENT

RESULTAT REPORTE 2021	+ 240 397,77 €
DEPENSES EXERCICE 2022	- 264 261,93 €
RECETTES EXERCICE 2022	+ 330 856,12 €
RESULTAT de CLOTURE 2022	+ 306 991,96 €

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2023**

FONCTIONNEMENT :

RESULTAT REPORTE 2021	+ 223 317,61 €
DEPENSES EXERCICE 2022	- 573 166,35 €
RECETTES EXERCICE 2022	+ 606 731,11 €
RESULTAT de CLOTURE 2022	+ 256 882,37 €

ENSEMBLE INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT :

RESULTAT REPORTE 2021	+ 463 715,38 €
DEPENSES EXERCICE 2022	- 837 428,28 €
RECETTES EXERCICE 2022	+ 937 587,23 €
RESULTAT CUMULE 2022	+ 563 874,33 €

RESTES A REALISER 2022

dépenses	- 88 400,00 €
recettes	+ 0,00 €

Constatant les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de Monsieur BOURGEOIS Jacques, doyen d'âge, après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, approuve à l'unanimité les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus, du compte administratif 2022.

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022: délibération 23_03_002_002 – approuvée à l'unanimité

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des comptes en dépenses et en recettes,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Receveur conforme au compte administratif 2022 de la Commune.

3) AFFECTATION DU RESULTAT 2022 : délibération 23_03_02_003 – approuvée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé le compte administratif 2022 qui présente

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 02 MARS 2023

un excédent de fonctionnement d'un montant de 256 882,37 €, et
un excédent d'investissement d'un montant de 306 991,96 € ;
Considérant le montant des restes à réaliser sur l'exercice 2022
d'un montant de 88 400,00 € en dépenses et
d'un montant de 0,00 € en recette ;
Considérant les besoins recensés dans le budget primitif pour l'exercice 2023,
Considérant que le budget de l'exercice 2022 comportait, en prévision un virement de la section de
fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 53 000,00 €,

Décide, sur proposition du maire, à l'unanimité, d'affecter au budget primitif 2023, le résultat comme
suit :

- AFFECTATION EN RESERVES (COMPTE 1068) FINANCEMENT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT 40 000,00 €
- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
(COMPTE 002) 216 882,37 €

4) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 : délibération 23_03_02_004 – approuvée à l'unanimité

Après avoir pris connaissance du budget primitif pour 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, approuve le budget primitif 2023 ;

Dépenses et recettes de fonctionnement	752 444,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	467 391,00 €

5) SUBVENTIONS 2023 : délibération 23_03_02_005 – approuvée à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder

Une subvention d'un montant de 100 euros aux associations suivantes :

- La section des Anciens Combattants de Neuilly-en-Thelle,
- Association F.T.L. de Fresnoy-en-Thelle,
- Société de Chasse de Fresnoy-en-Thelle,
- Association A.F.T.T tennis de table,

Une subvention de 80 euros aux associations suivantes :

- A.P.E.I. de Creil (Association des Parents d'Amis et de Personnes Handicapées mentales),
- NAFSEP (Association Française des Sclérosés en Plaques),
- ASDAPA (Association de Services pour l'Aide à Domicile et aux Personnes Agées),
- Cercle de Loisirs Educatifs de Chambly (CLEC),
- CNAP (Clos du Nid association de parents),
- Football-club de Chambly,
- Secours catholique,
- EST Football (Entente Sportive Thelle, Ercuis)

Une subvention de 2900 € à la Coopérative scolaire de Fresnoy en Thelle

Une subvention de 150 € pour le Foyer Socio-Educatif du Collège Henry de Montherlant de
Neuilly-en-Thelle.

6) RECENSEMENT DES PROJETS 2024 EP éclairage public, MES mise en souterrain de réseaux électriques et RT réseaux téléphoniques à la demande du Syndicat d'Energie de l'OISE (SE60)

2023 : Réalisation des travaux d'éclairage public (changement des poteaux éclairage public) rue de
l'Eglise et Impasse du Bel Air

2024 : Pas de travaux importants prévus pour cette année

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 MARS 2023**

7) DIVERS

- Attributions des logements 32 rue du Bout Sec :
 - à aujourd'hui, 19 logements sont réservés, un dernier sera réservé semaine du 06 mars 2023
 - visite des logements deuxième quinzaine de mars pour accord locataires
 - remise des clés début mai.

- Calendrier des évènements :
 - le point sur feu d'artifice
 - le point sur course de vélo le 15/04/2023
 - le point sur aire de jeux et sports

La séance est levée à 21 h 50

Délibérations 23_03_02_001 à 23_03_02_006

Le Maire,

La Secrétaire de Séance,


Marc LAMOUREUX.


Danielle RENARD.